

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

DE LA COMMUNE DE GIMONT

Par arrêté n°a2022-02/be/004 du 7 février 2022, le Président du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (S.E.B.C.S.) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour les zonages de la commune précitée, dont la compétence assainissement a été transférée au S.E.B.C.S. et disposant d'une dispense d'évaluation environnementale de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Par décision du 22 octobre 2021, Madame Jeanne-Marie COSTES a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera du LUNDI 14 MARS 2022 à 8h00 au LUNDI 28 MARS 2022 à 17h00.

Les observations peuvent être déposées soit sur le registre d'enquête papier au siège de l'enquête, c'est-à-dire de la Mairie de Gimont, soit sur le registre d'enquête dématérialisé par envoi d'un courrier électronique à l'adresse suivante : sebcs@eaux-bcs.fr en précisant la commune concernée.



Observation 1 (mail) :

date : 15/03/2022

Hélène DUMOUCHE, SARL VILLEMUR

Bonjour,

Suite à la consultation de la carte du zonage assainissement des eaux usées de la commune de Gimont,

Je voudrais avoir deux renseignements :

- J'ai une maison que je loue, PN79 Cahuzac (1 chemin de la caillaouère), dont le jardin est traversée par un tuyau d'assainissement apparent provisoire (depuis plusieurs années), je voudrais savoir ce qui va y être fait et comment. C'est tout l'assainissement de la maison de retraite St Hyppolyte et de ce quartier qui se déverse là et déborde des regards régulièrement.
- Sur ce même secteur, j'ai un atelier SARL VILLEMUR, qui est mis sur la zone, mais par contre le terrain en face, qui a un accès depuis le lotissement St Hyppolyte n'est pas mis dans la zone. Je voudrais savoir s'il était possible de l'y inclure et avoir quelques informations.

Merci de me contacter,

Cordialement

Hélène Dumouch Villemur

Observation 2 (mail) :

date : 28/03/2022

Jacques CHOUNET, 2ème adjoint au Maire de Gimont, en charge de la commission patrimoine voirie.

Bonjour,

J'ai consulté le dossier d'enquête publique le jeudi 17/03/2022 en tant qu'adjoint en charge du suivi du patrimoine, de la voirie et des réseaux de la commune de Gimont.

Tout d'abord, sachez que je regrette l'échelle à laquelle les documents cartographiques sont proposés, quelle que soit leur version (informatique et papier).

Il me semble qu'une version plus précise aurait été fortement à propos, au vu des enjeux.

Par ailleurs, je suis assez surpris des choix faits par le syndicat en termes d'assainissement collectif sur la commune de Gimont.

En effet, au vu :

- des enjeux environnementaux (masses d'eau Gimone et Marcaoue) ;
- des capacités restantes de notre STEP (10 000 éq/hab) ;
- des enjeux et réalités en termes d'urbanisme sur notre commune (voir le PLU de Gimont +1400 habitants d'ici 2030 auquel le SEBCS a été associé), tout en gardant un objectif de densification du tissu urbain en centre-bourg ou à proximité directe, il paraît difficilement compréhensible de ne pas favoriser l'assainissement collectif.

Pour autant, le présent projet prévoit de réduire drastiquement la surface de la zone « assainissement collectif » (+ 50 hec retirés par rapport au précédent zonage) et de ne pas prendre en compte le développement imminent du tissu urbain, particulièrement sur le secteur de la route de Samatan, en ne prévoyant qu'une extension de réseau sur le chemin d'Enrobert.

Ainsi, sur la section AN du cadastre, la partie située entre la RD4 (route de Samatan) et la RD 160 (route de Maurens) prévoit à l'horizon 2024 la création de 93 lots constructibles dont le SEBCS avait connaissance. Au vu des documents, aucun aménagement ne semble être prévu malgré l'enjeu et la présence de ces parcelles sur le zonage de l'assainissement collectif et ce, malgré les échanges que nous avons eu avec vos agents.

De nombreux autres projets ont vu ou sont en train de voir le jour à proximité directe de cet axe RD4, alors même que cette partie de la commune ne présente pas d'extension de réseaux et a été partiellement retirée du zonage assainissement collectif.

De même, sur le secteur du chemin de Furfont (moitié Nord de la section AS, partie Nord de la section ZI, partie Sud de la section AD) où près de 25 maisons sont concernées dont 15 déjà implantées.

La commune de Gimont souhaiterait donc une prise en compte du développement urbain en cours sur le secteur de la RD4 et du chemin de Furfont, avec pour effet la réintégration de ces secteurs dans le zonage assainissement collectif et la prise en compte d'une extension de réseaux sur cette partie de la commune.

Gimont, le 28/03/2022

Jacques CHOUNET

2^{ème} adjoint au Maire de Gimont, en charge de la commission patrimoine voirie.